



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exploitants

Question écrite n° 131886

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le statut du conjoint d'exploitant agricole. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les atouts de ce dispositif en termes de prestation vieillesse avec une rente forfaitaire et proportionnelle, prestation accident du travail et maladie professionnelle avec dispense totale d'avance de frais sur l'ensemble des soins médicaux à l'occasion du remplacement maternité ou paternité, pension d'invalidité en cas d'inaptitude totale, ou partielle au travail, en matière de droit à la formation professionnelle continue.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131886

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2941

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)